



**Deuxième question à l'ordre du jour:
Propositions de programme et de budget
pour 2018-19 et autres questions**

**Deuxième rapport de la Commission des finances
des représentants gouvernementaux**

Table des matières

	<i>Page</i>
Propositions de programme et de budget pour 2018-19	1
Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres.....	3
Barème des contributions au budget pour 2018.....	3
Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.....	4
Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2018-19 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres	4
Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016.....	5
Résolutions soumises à la Conférence	6
Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2018-19 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres	6
Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2018.....	6
Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail	6
Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016.....	6

Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>.

Annexes

I.	Allocution de M. Guy Ryder, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2018-19 (6 juin 2017)	7
II.	Barème des contributions pour 2018	9
III.	Budget des dépenses pour 2018-19, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)	14
IV.	Résumé du budget des dépenses et des recettes pour 2018-19	15
V.	Budget des recettes pour 2018-19 Etat des contributions dues par les Etats Membres pour 2018 (en francs suisses)	16

-
1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie les 6 et 9 juin 2017. M. Wiebren Van Dijk (Pays-Bas) a été élu président et rapporteur et M. Sammy Thumbi Nyambari (Kenya) a été élu vice-président. Le président a souhaité la bienvenue à M. Cortebeek et à M. Mdwaba, représentant respectivement, en qualité d'observateurs, le groupe des travailleurs et le groupe des employeurs du Conseil d'administration.

Propositions de programme et de budget pour 2018-19

2. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget pour 2018-19 (document GB.329/PFA/1) présentées par le Directeur général et examinées une première fois par le Conseil d'administration à sa 329^e session (mars 2017). Elle était également saisie du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget 2018-19 et autres questions* (document ILC.106/II), qui contient un rapport sur l'examen des propositions initiales du Directeur général telles qu'approuvées par le Conseil d'administration, ainsi qu'un addendum faisant suite à la discussion du Conseil d'administration.
3. Le Directeur général a présenté les Propositions de programme et de budget pour 2018-19, qui établissent les dépenses à 793 331 474 dollars des Etats-Unis (dollars E.-U.). Les remarques liminaires qu'il a formulées en présentant ces propositions figurent à l'annexe I du présent compte rendu provisoire.
4. S'exprimant au nom du groupe des travailleurs, M. Cortebeek déclare que l'examen du programme et budget s'inscrit dans un contexte marqué par la persistance de taux de chômage très élevés, en particulier chez les jeunes, aggravés par le travail précaire et informel, et par le creusement des inégalités liées aux réductions de salaire et aux mesures d'austérité. La plupart des habitants du globe ne bénéficient toujours pas d'une protection sociale, et la négation des principes et droits fondamentaux au travail est largement répandue. Plus de la moitié de la population mondiale vit dans des pays qui n'ont pas ratifié les conventions n^{os} 87 et 98. La négociation collective y est rare et, dans certains pays, se limite au lieu de travail, ce qui en diminue la portée. L'orateur constate avec satisfaction que le programme et budget témoigne une fois encore de la volonté de l'Organisation d'œuvrer en faveur de la justice sociale et du travail décent pour tous, et il souscrit à l'ajout d'un quatrième élément transversal déterminant pour l'élaboration des politiques, à savoir une transition juste vers la durabilité environnementale.
5. A la 329^e session du Conseil d'administration, le groupe des travailleurs a exprimé son appui aux efforts consentis par le Bureau pour réaffecter des ressources administratives au profit d'activités techniques au sein du portefeuille des politiques et dans les régions, et a souligné que ces efforts devaient être centrés sur les normes et sur la négociation collective. Le renforcement des capacités techniques du Bureau est crucial pour aider les mandants à mettre en œuvre les différents volets de l'Agenda du travail décent et améliorer la promotion, par l'OIT, d'une croissance durable et partagée, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
6. S'agissant du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget pour 2018-19 et autres questions*, l'intervenant se réjouit qu'il soit fait référence à la ratification des normes internationales du travail (indicateur 2.2) dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et que, au titre du résultat 4, la promotion des normes internationales du travail énumérées dans les conclusions concernant les entreprises durables, adoptées à la 96^e session de la Conférence internationale du Travail (2007), aille de pair avec celle de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales.

L'orateur se réjouit également qu'il soit fait référence aux chaînes d'approvisionnement mondiales dans le cadre de l'indicateur 4.3 et à la nécessité de ratifier et d'appliquer les normes pertinentes au titre du résultat 8. Il rappelle l'attachement de son groupe à la question de la négociation collective et des relations professionnelles, sur laquelle porte l'indicateur 7.3.

7. Bien qu'il se félicite de ces avancées, le groupe des travailleurs aurait souhaité que la ratification et l'application des normes internationales du travail se voient attribuer un caractère obligatoire dans les indicateurs et les critères de mesure correspondant à chaque résultat. Si la ratification n'est qu'un élément parmi d'autres dans la liste des critères de mesure, le Bureau pourrait être amené à considérer que les critères de réussite d'un indicateur ont été remplis, même en l'absence de ratification.
8. L'orateur est conscient des difficultés financières auxquelles se heurtent plusieurs Etats Membres, mais fait observer que les mandants sollicitent de plus en plus l'OIT lorsqu'ils sont confrontés à une crise. Compte tenu des circonstances, le groupe des travailleurs se déclare disposé à approuver le principe d'un budget à croissance réelle nulle et note qu'une réduction du budget, en valeur nominale, a été possible en raison d'une diminution attendue des coûts.
9. Enfin, M. Cortebec se félicite des efforts consentis par le Bureau pour trouver des ressources extrabudgétaires supplémentaires, notamment grâce à une meilleure allocation des ressources non affectées du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) à des domaines insuffisamment financés par le budget ordinaire.
10. S'exprimant au nom du groupe des employeurs, M. Mdwaba déclare que son groupe juge satisfaisant l'addendum aux Propositions de programme et de budget pour 2018-19 présentées par le Directeur général, addendum présenté dans l'annexe II du rapport, et exprime l'espoir que les modifications proposées auront pour effet de recentrer les stratégies de résultat et de conforter l'approche adoptée pour mesurer les résultats. Toutefois, le groupe souhaite réitérer la demande des employeurs en faveur de l'adoption d'un modèle mixte pour le budget (opérationnel et stratégique), qui permettrait aux mandants d'évaluer la manière dont les chiffres sont calculés et les ressources réparties afin de renforcer l'adhésion, le suivi et la responsabilisation. Par ailleurs, il serait utile de ventiler les données de manière à montrer la contribution des départements et des régions à chaque résultat stratégique afin de mettre en évidence le lien entre le cadre stratégique et le budget opérationnel.
11. S'exprimant au nom du groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), un représentant du gouvernement du Royaume-Uni déclare que son groupe accueille favorablement l'annexe II du rapport, et plus particulièrement les modifications apportées aux critères de réussite et les cibles plus ambitieuses prévues au titre de certains indicateurs. Tout en soutenant les efforts visant à mettre en œuvre l'ensemble de ces composantes à l'échelle mondiale, le groupe des PIEM souhaiterait que l'on mette davantage en avant le rôle du Bureau à cet égard et est impatient de voir si le système de «marqueurs» mentionné dans le nouveau paragraphe 177 sera utile pour évaluer le degré de réussite des éléments déterminants pour l'élaboration des politiques. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour affiner les critères de réussite, adopter une démarche plus ambitieuse lors de l'établissement des objectifs, et mesurer l'efficacité des activités menées par le Bureau en vue de faire évoluer le monde du travail, comme l'a montré le rapport sur l'exécution du programme. Par conséquent, le groupe des PIEM souscrit au texte du nouveau paragraphe 269. Le groupe attend avec impatience de pouvoir examiner la façon dont le système de gestion axée sur les résultats, y compris les indicateurs, aura produit des données révélatrices de changements au cours de la prochaine période biennale ainsi que les suites données aux recommandations figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes (document ILC.106/FIN).

Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres

12. La commission était saisie du document C.F./D.3 contenant des informations sur l'état de recouvrement des contributions des Etats Membres au 26 mai 2017.
13. Un représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances) indique que 2 963 996 francs suisses ont été reçus au titre des contributions pour 2017 et des années précédentes (ces contributions n'apparaissent pas dans les informations contenues dans le document du Bureau), de la part des 13 Etats Membres suivants:

Etats Membres	Contributions reçues pour 2017 (en francs suisses)	Arriérés de contributions reçus (en francs suisses)	Total des contributions reçues (en francs suisses)
El Salvador *	–	37 915	37 915
Guatemala	188 452	–	188 452
Ghana	–	60 602	60 602
Gabon	–	31 257	31 257
Honduras	477	–	477
Islande	50	–	50
Iran, République islamique d'	–	998 461	998 461
Mexique	–	1 173 185	1 173 185
Ouganda	34 088	–	34 088
Papouasie-Nouvelle-Guinée	8 236	15 086	23 322
Sainte-Lucie	3 783	–	3 783
Ukraine	73 437	316 472	389 909
Zimbabwe	14 703	7 792	22 495
Total	323 226	2 640 770	2 963 996

* El Salvador a recouvré son droit de vote.

Si l'on compte les contributions reçues entre le 27 mai et le 9 juin 2017, le montant des contributions reçues en 2017 s'élève à 210 594 326 francs suisses. Sur ce total, 183 502 939 francs suisses représentent des contributions pour 2017 et 27 091 387 francs suisses, des arriérés de contributions. Le solde débiteur au 9 juin 2017 est de 259 853 196 francs suisses.

14. *La commission prend note des informations contenues dans le document.*

Barème des contributions au budget pour 2018

15. La commission était saisie du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget 2018-19 et autres questions* (document ILC.106/II), lequel, dans son annexe III, présente en détail le projet de barème des contributions pour 2018 et une recommandation présentée par le Conseil d'administration pour adoption.
16. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

17. La commission était saisie du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget 2018-19 et autres questions* (document ILC.106/II), lequel, dans son annexe IV, contient un projet de résolution concernant les nominations au Tribunal administratif de l'OIT.
18. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2018-19 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

19. La commission était saisie du document C.F./D.4 récapitulant les données financières des Propositions de programme et de budget pour 2018-19 et comportant un projet de résolution destiné à être soumis à la Conférence. Faisant suite à la décision de suivre la recommandation du Conseil d'administration au sujet du programme et budget, le Bureau a exécuté les contrats de change à terme pour les sommes en dollars E.-U., dont l'Organisation aura besoin pour la période biennale 2018-19. Les montants corrects à insérer dans la résolution officielle sont les suivants:

Budget des dépenses (en dollars E.-U.)	784 120 000
Budget des recettes (en dollars E.-U.)	784 120 000
Taux de change budgétaire (en francs suisses pour 1 dollar E.-U.)	0,97
Equivalent en francs suisses du budget total	760 596 400

20. Un représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances) explique que le document C.F./D.4 montre le budget final des dépenses et des recettes à la suite de l'achat de contrats à terme pour couvrir le besoin en dollars E.-U. Les contrats d'achat à terme sont des mesures de protection destinées à garantir qu'aucun montant supplémentaire ne sera exigé des Etats Membres en raison d'une éventuelle fluctuation défavorable du taux de change entre le dollar et le franc suisse.
21. Il indique qu'à la suite de l'achat à terme, le taux de change budgétaire applicable pour 2018-19 a été établi à 0,97 francs suisses pour un dollar E.-U., et que le budget des dépenses s'élève à 784 120 000 dollars E.-U., soit un montant inférieur d'environ 2 pour cent en valeur nominale au budget approuvé pour 2016-17. Conformément au Règlement financier, toutes les primes de taux de change découlant de ces mesures de protection ont été restituées aux Etats Membres, une moitié étant redistribuée par le biais du système d'incitation au prompt paiement des contributions et l'autre étant versée à tous les Etats Membres. Les montants à rembourser seront déduits des futures contributions.
22. *La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter le projet de résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.*

Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016

23. La commission était saisie du *Rapport financier et états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016* et du *Rapport du Commissaire aux comptes* (document ILC.106/FIN), du rapport II intitulé *Projet de programme et de budget 2018-19 et autres questions* (document ILC.106/II) et du document C.F./D.5, contenant une recommandation du Conseil d'administration tendant à ce que la Conférence adopte les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016.
24. ***La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter les états financiers consolidés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016, et d'adopter en conséquence la résolution dont le texte figure à la fin du présent compte rendu provisoire.***

Annexes

25. L'allocation du Directeur général à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2018-19 est reproduite à l'annexe I.
26. Le barème des contributions au budget pour 2018 figure à l'annexe II.
27. Un tableau présentant un résumé du budget des dépenses pour 2018-19 par ligne de crédit est joint au présent rapport (annexe III), ainsi qu'un résumé du budget des dépenses et des recettes pour 2018-19 (annexe IV).
28. Un état des contributions dues par les Etats Membres pour 2018 est également joint au présent rapport (annexe V).

Genève, le 9 juin 2017

(Signé) W. Van Dijk
Président et rapporteur

Résolutions soumises à la Conférence

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2018-19 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 76^e exercice prenant fin le 31 décembre 2019, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à 784 120 000 dollars E.-U., et le budget des recettes s'élevant à 784 120 000 dollars E.-U., soit, au taux de change de 0,97 franc suisse pour 1 dollar E.-U., à une somme de 760 596 400 francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2018

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, d'adopter le projet de barème des contributions au budget pour 2018 figurant à l'annexe II du *Compte rendu provisoire*, n° 8-2.

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail,

- a) d'exprimer à M. Claude Rouiller (Suisse) sa profonde gratitude pour la précieuse contribution qu'il a apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail ces treize dernières années en qualité de juge, de vice-président et de président du Tribunal; et
- b) de nommer M. Yves Kreins (Belgique) pour un mandat de trois ans.

Résolution concernant le rapport financier et les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article 29 du Règlement financier, d'adopter les états financiers consolidés vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016.

Annexe I

Allocution de M. Guy Ryder, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2018-19

(6 juin 2017)

Monsieur le Président,

Messieurs les Vice-Présidents employeur et travailleur du Conseil d'administration,

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances de la Conférence internationale du Travail,

Mesdames et Messieurs,

Vous êtes saisis de la recommandation formulée par le Conseil d'administration du BIT à sa 329^e session, en mars 2017, en faveur d'un programme et d'un budget des dépenses pour la période 2018-19 d'un montant de quelque 793 millions de dollars des E.-U.

En mars dernier, le Conseil d'administration s'est déclaré très favorable à mes propositions de programme et budget pour la prochaine période biennale. Permettez-moi de rappeler brièvement les quatre grands domaines de convergence et d'entente sur l'axe principal et la structure de ces propositions:

1. Le choix des dix résultats stratégiques et des trois résultats facilitateurs, et l'introduction d'un quatrième élément transversal déterminant pour l'élaboration des politiques – une transition juste vers la durabilité économique – qui vient s'ajouter aux trois éléments transversaux définis pour la période biennale en cours, à savoir les normes internationales du travail, le dialogue social, et l'égalité entre hommes et femmes et la non-discrimination, qui sont reportés sur la prochaine période.
2. La poursuite de la trajectoire budgétaire impliquant une croissance réelle nulle, que l'OIT s'attache à suivre depuis plusieurs périodes biennales, et qui permet une réduction significative du niveau du budget en valeur nominale, du fait de l'évolution négative des coûts.
3. La poursuite d'une tendance qui est au cœur du processus de réforme depuis que j'ai pris mes fonctions en 2012, et qui a permis la réaffectation de 15 millions de dollars E.-U. de ressources supplémentaires – jusque-là allouées aux fonctions administratives, de gestion et d'appui – à des activités analytiques et techniques de première ligne bénéficiant directement aux mandants tripartites. Cette réaffectation a permis de créer l'équivalent de 26,5 nouveaux postes de la catégorie des services organiques dans des domaines clés.
4. La mise en concordance explicite du programme, comme en témoigne le cadre de résultats, avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Je voudrais également rappeler qu'en mars dernier le Conseil d'administration a soulevé des questions et problèmes importants dont j'ai pris acte et sur lesquels j'ai proposé des éclaircissements dans ma réponse au débat. Comme je l'ai expliqué alors, le niveau d'ambition du programme pour 2018-19 est à la hauteur de la «Vision 2021» de l'OIT

exposée dans le Plan stratégique pour 2018-2021 que le Conseil d'administration a adopté en novembre 2016. Ainsi, l'OIT pourra faire progresser chacune des six composantes de cette vision tout en continuant de centrer ses activités sur les domaines d'action prioritaires dont nous sommes convenus autour du monde du travail.

Ce programme permettra à l'OIT de concrétiser les engagements pris en faveur du travail décent dans le programme de développement approuvé à l'échelle mondiale; d'engager une réflexion sur les questions nouvelles propres à notre époque, telles que le changement climatique, la mobilité des personnes et les chaînes d'approvisionnement mondiales; de renouveler et de renforcer sa fonction normative qui a une importance centrale; de mettre à niveau ses capacités dans les domaines de l'appui technique et des connaissances; et de mieux collaborer avec les entreprises.

Plusieurs membres du Conseil d'administration se sont dits préoccupés par le cadre de résultats qui a été présenté en mars 2017. Comme je l'ai dit alors, le Bureau estime nécessaire de prendre des mesures à court et à plus long terme pour continuer d'améliorer notre système de gestion axée sur les résultats. Les orientations formulées par le Conseil d'administration à cet égard rejoignent en grande partie les conclusions du rapport publié récemment par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) sur l'OIT et d'autres évaluations récentes. Je tiens à remercier les Pays-Bas d'avoir mené à bien ce processus et à rassurer la commission sur le fait que le Bureau prend ces évaluations très au sérieux, et qu'il a déjà entrepris de donner suite aux conclusions et recommandations auxquelles elles ont abouti.

Je voudrais d'ailleurs attirer plus particulièrement votre attention sur l'annexe II du rapport II, qui contient un cadre de résultats révisé pour plusieurs résultats stratégiques. Je tiens à remercier le Conseil d'administration des avis constructifs et des recommandations qu'il a formulés pour aider le Bureau à procéder à un réexamen rigoureux du cadre de résultats initialement proposé et, nous n'en doutons pas, à l'améliorer. Des modifications ont été apportées à la formulation de plusieurs critères de réalisation afin de mieux prendre en compte les domaines ayant une importance particulière pour les mandants et, plus généralement, afin de mieux mettre en évidence les normes internationales du travail ainsi que le rôle des partenaires sociaux et du dialogue social. Vous conviendrez, j'en suis certain, que ce nouveau cadre est plus rigoureux, et qu'en tant qu'outil destiné à guider l'action du Bureau il permettra à notre Organisation de progresser dans la réalisation de sa mission de justice sociale et d'avancer vers son centenaire avec confiance et détermination.

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances,

Le Conseil d'administration a recommandé à la Conférence d'adopter les Propositions de programme et de budget pour 2018-19 et je vous invite à faire vôtre cette recommandation.

Annexe II

Barème des contributions pour 2018

Etats	OIT Projet de barème pour 2018 (%)	
1	Afghanistan	0,006
2	Afrique du Sud	0,364
3	Albanie	0,008
4	Algérie	0,161
5	Allemagne	6,392
6	Angola	0,010
7	Antigua-et-Barbuda	0,002
8	Arabie saoudite	1,147
9	Argentine	0,893
10	Arménie	0,006
11	Australie	2,338
12	Autriche	0,720
13	Azerbaïdjan	0,060
14	Bahamas	0,014
15	Bahreïn	0,044
16	Bangladesh	0,010
17	Barbade	0,007
18	Bélarus	0,056
19	Belgique	0,885
20	Belize	0,001
21	Bénin	0,003
22	Bolivie, Etat plurinational de	0,012
23	Bosnie-Herzégovine	0,013
24	Botswana	0,014
25	Brésil	3,825
26	Brunéi Darussalam	0,029
27	Bulgarie	0,045
28	Burkina Faso	0,004
29	Burundi	0,001
30	Cabo Verde	0,001
31	Cambodge	0,004
32	Cameroun	0,010
33	Canada	2,922
34	Chili	0,399
35	Chine	7,924
36	Chypre	0,043
37	Colombie	0,322
38	Comores	0,001
39	Congo	0,006

Etats		OIT Projet de barème pour 2018 (%)
40	Corée, République de	2,040
41	Costa Rica	0,047
42	Côte d'Ivoire	0,009
43	Croatie	0,099
44	Cuba	0,065
45	Danemark	0,584
46	Djibouti	0,001
47	Dominique	0,001
48	Egypte	0,152
49	El Salvador	0,014
50	Emirats arabes unis	0,604
51	Equateur	0,067
52	Erythrée	0,001
53	Espagne	2,444
54	Estonie	0,038
55	Etats-Unis	22,000
56	Ethiopie	0,010
57	ex-République yougoslave de Macédoine	0,007
58	Fidji	0,003
59	Finlande	0,456
60	France	4,861
61	Gabon	0,017
62	Gambie	0,001
63	Géorgie	0,008
64	Ghana	0,016
65	Grèce	0,471
66	Grenade	0,001
67	Guatemala	0,028
68	Guinée	0,002
69	Guinée équatoriale	0,010
70	Guinée-Bissau	0,001
71	Guyana	0,002
72	Haïti	0,003
73	Honduras	0,008
74	Hongrie	0,161
75	Iles Cook	0,001
76	Iles Marshall	0,001
77	Iles Salomon	0,001
78	Inde	0,737
79	Indonésie	0,504
80	Iran, République islamique d'	0,471
81	Iraq	0,129

Etats	OIT Projet de barème pour 2018 (%)	
82	Irlande	0,335
83	Islande	0,023
84	Israël	0,430
85	Italie	3,750
86	Jamaïque	0,009
87	Japon	9,684
88	Jordanie	0,020
89	Kazakhstan	0,191
90	Kenya	0,018
91	Kirghizistan	0,002
92	Kiribati	0,001
93	Koweït	0,285
94	Lesotho	0,001
95	Lettonie	0,050
96	Liban	0,046
97	Libéria	0,001
98	Libye	0,125
99	Lituanie	0,072
100	Luxembourg	0,064
101	Madagascar	0,003
102	Malaisie	0,322
103	Malawi	0,002
104	Maldives, République des	0,002
105	Mali	0,003
106	Malte	0,016
107	Maroc	0,054
108	Maurice	0,012
109	Mauritanie	0,002
110	Mexique	1,436
111	Moldova, République de	0,004
112	Mongolie	0,005
113	Monténégro	0,004
114	Mozambique	0,004
115	Myanmar	0,010
116	Namibie	0,010
117	Népal	0,006
118	Nicaragua	0,004
119	Niger	0,002
120	Nigéria	0,209
121	Norvège	0,849
122	Nouvelle-Zélande	0,268
123	Oman	0,113

Etats	OIT Projet de barème pour 2018 (%)	
124	Ouganda	0,009
125	Ouzbékistan	0,023
126	Pakistan	0,093
127	Palaos	0,001
128	Panama	0,034
129	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,004
130	Paraguay	0,014
131	Pays-Bas	1,483
132	Pérou	0,136
133	Philippines	0,165
134	Pologne	0,841
135	Portugal	0,392
136	Qatar	0,269
137	République arabe syrienne	0,024
138	République centrafricaine	0,001
139	République démocratique du Congo	0,008
140	République démocratique populaire lao	0,003
141	République dominicaine	0,046
142	République tchèque	0,344
143	Roumanie	0,184
144	Royaume-Uni	4,465
145	Russie, Fédération de	3,089
146	Rwanda	0,002
147	Sainte-Lucie	0,001
148	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001
149	Saint-Marin	0,003
150	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001
151	Samoa	0,001
152	Sao Tomé-et-Principe	0,001
153	Sénégal	0,005
154	Serbie	0,032
155	Seychelles	0,001
156	Sierra Leone	0,001
157	Singapour	0,447
158	Slovaquie	0,160
159	Slovénie	0,084
160	Somalie	0,001
161	Soudan	0,010
162	Soudan du Sud	0,003
163	Sri Lanka	0,031
164	Suède	0,957
165	Suisse	1,141

Etats	OIT Projet de barème pour 2018 (%)
166 Suriname	0,006
167 Swaziland	0,002
168 Tadjikistan	0,004
169 Tanzanie, République-Unie de	0,010
170 Tchad	0,005
171 Thaïlande	0,291
172 Timor-Leste	0,003
173 Togo	0,001
174 Tonga	0,001
175 Trinité-et-Tobago	0,034
176 Tunisie	0,028
177 Turkménistan	0,026
178 Turquie	1,019
179 Tuvalu	0,001
180 Ukraine	0,103
181 Uruguay	0,079
182 Vanuatu	0,001
183 Venezuela, République bolivarienne du	0,571
184 Viet Nam	0,058
185 Yémen	0,010
186 Zambie	0,007
187 Zimbabwe	0,004
TOTAL	100,000

Annexe III

Budget des dépenses pour 2018-19, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)

	Budget stratégique 2016-17 ¹ (en dollars E.-U.)	Budget stratégique 2018-19 (en dollars E.-U. constants 2016-17)	Budget stratégique 2018-19 (recalculé en dollars E.-U.)	Budget stratégique 2018-19 (recalculé et réévalué en dollars E.-U.)
Partie I. Budget courant				
A. Organes directeurs	54 757 278	53 267 095	53 354 095	52 470 151
B. Résultats stratégiques	634 828 813	636 506 097	632 607 669	625 807 558
C. Services de management	63 431 211	63 244 110	63 495 485	62 524 986
D. Autres crédits budgétaires	46 566 959	46 566 959	46 016 134	45 434 520
Ajustement pour mouvements de personnel	-6 523 126	-6 523 126	-6 509 738	-6 420 229
Total Partie I	793 061 135	793 061 135	788 963 645	779 816 986
Partie II. Dépenses imprévues				
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000	875 000
Partie III. Fonds de roulement				
Fonds de roulement				
Total (Parties I-III)	793 936 135	793 936 135	789 838 645	780 691 986
Partie IV. Investissements institutionnels et éléments extraordinaires				
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 453 865	3 453 865	3 492 829	3 428 014
TOTAL (Parties I-IV)	797 390 000	797 390 000	793 331 474	784 120 000

¹ Le budget stratégique proposé pour les organes directeurs comprend les ressources du Département des relations, des réunions et des documents officiels et du Département de l'administration et des services internes, qui apportent un appui direct à la fonction de gouvernance.

Annexe IV

Résumé du budget des dépenses et des recettes pour 2018-19

Dépenses			Recettes			
	Budget 2016-17	Estimations 2018-19	Budget 2016-17		Estimations 2018-19	
	dollars E.-U.	dollars E.-U.	dollars E.-U.	francs suisses	dollars E.-U.	francs suisses
Partie I						
Budget courant	793 061 135	779 816 986	Contributions des Etats Membres	797 390 000 757 520 500	784 120 000	760 596 400
Partie II						
Dépenses imprévues	875 000	875 000				
Partie III						
Fonds de roulement	—	—				
Partie IV						
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	3 453 865	3 428 014				
Budget total	797 390 000	784 120 000		797 390 000 757 520 500	784 120 000	760 596 400

Annexe V

Budget des recettes pour 2018-19

Etat des contributions dues par les Etats Membres pour 2018 (en francs suisses)

Etats Membres	Contributions fixées pour 2018		Crédits au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2018
	%	Montant	2016 système d'incitation	Années antérieures ⁽¹⁾			
				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
1 Afghanistan	0.006	22 818		-	-	-	22 818
2 Afrique du Sud	0.364	1 384 285	992	-	-	992	1 383 293
3 Albanie	0.008	30 424	3	15	-	18	30 406
4 Algérie	0.161	612 280	365	-	-	365	611 915
5 Allemagne	6.392	24 308 661	4 882	-	-	4 882	24 303 779
6 Angola	0.010	38 030		20	-	20	38 010
7 Antigua-et-Barbuda	0.002	7 606		-	-	-	7 606
8 Arabie saoudite	1.147	4 362 020	2 030	-	-	2 030	4 359 990
9 Argentine	0.893	3 396 063		881	-	881	3 395 182
10 Arménie	0.006	22 818	19	-	-	19	22 799
11 Australie	2.338	8 891 372	5 534	-	-	5 534	8 885 838
12 Autriche	0.720	2 738 147	171	-	-	171	2 737 976
13 Azerbaïdjan	0.060	228 179	26	-	-	26	228 153
14 Bahamas	0.014	53 242	45	-	-	45	53 197
15 Bahreïn	0.044	167 331	97	-	-	97	167 234
16 Bangladesh	0.010	38 030		20	-	20	38 010
17 Barbade	0.007	26 621	18	-	-	18	26 603
18 Bélarus	0.056	212 967	131	2 491	-	2 622	210 345
19 Belgique	0.885	3 365 639	2 264	-	-	2 264	3 363 375
20 Belize	0.001	3 803		-	-	-	3 803
21 Bénin	0.003	11 409		10	-	10	11 399
22 Bolivie, Etat plurinational de	0.012	45 636		18	-	18	45 618
23 Bosnie-Herzégovine	0.013	49 439	3	-	-	3	49 436
24 Botswana	0.014	53 242	45	-	-	45	53 197
25 Brésil	3.825	14 546 406		5 984	-	5 984	14 540 422
26 Brunéi Darussalam	0.029	110 286		-	-	-	110 286
27 Bulgarie	0.045	171 134	122	-	-	122	171 012
28 Burkina Faso	0.004	15 212		6	-	6	15 206
29 Burundi	0.001	3 803		47	-	47	3 756
30 Cabo Verde	0.001	3 803		1	-	1	3 802
31 Cambodge	0.004	15 212	10	-	-	10	15 202
32 Cameroun	0.010	38 030		-	-	-	38 030
33 Canada	2.922	11 112 313	7 964	-	-	7 964	11 104 349
34 Chili	0.399	1 517 390		-	-	-	1 517 390
35 Chine	7.924	30 134 829	333	-	-	333	30 134 496
36 Chypre	0.043	163 528	115	-	-	115	163 413
37 Colombie	0.322	1 224 560		-	-	-	1 224 560
38 Comores	0.001	3 803		-	-	-	3 803
39 Congo	0.006	22 818		-	-	-	22 818
40 Corée, République de	2.040	7 758 083	4 274	-	-	4 274	7 753 809
41 Costa Rica	0.047	178 740	98	-	-	98	178 642
42 Côte d'Ivoire	0.009	34 227		22	-	22	34 205
43 Croatie	0.099	376 495	336	-	-	336	376 159
44 Cuba	0.065	247 194	63	-	-	63	247 131
45 Danemark	0.584	2 220 941	1 790	-	-	1 790	2 219 151
46 Djibouti	0.001	3 803		-	-	-	3 803
47 Dominique	0.001	3 803		-	-	-	3 803
48 Egypte	0.152	578 053		-	-	-	578 053
49 El Salvador	0.014	53 242		28	-	28	53 214
50 Emirats arabes unis	0.604	2 297 001	1 352	-	-	1 352	2 295 649
51 Equateur	0.067	254 800		-	-	-	254 800
52 Erythrée	0.001	3 803		-	-	-	3 803
53 Espagne	2.444	9 294 488	1 216	-	-	1 216	9 293 272
54 Estonie	0.038	144 513	106	-	-	106	144 407
55 Etats-Unis	22.000	83 665 604		44 841	-	44 841	83 620 763
56 Ethiopie	0.010	38 030		20	-	20	38 010
57 Ex-République yougoslave de Macédoine	0.007	26 621	1	16	-	17	26 604
58 Fidji	0.003	11 409	8	-	-	8	11 401
59 Finlande	0.456	1 734 160	1 339	-	-	1 339	1 732 821
60 France	4.861	18 486 295	14 432	-	-	14 432	18 471 863

Etats Membres	Contributions fixées pour 2018		Crédits au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2018
	%	Montant	2016 système d'incitation	Années antérieures ⁽¹⁾			
				50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
61 Gabon	0.017	64 651		21	-	21	64 630
62 Gambie	0.001	3 803		-	-	-	3 803
63 Géorgie	0.008	30 424	4	14	-	18	30 406
64 Ghana	0.016	60 848		29	-	29	60 819
65 Grèce	0.471	1 791 204		1 300	-	1 300	1 789 904
66 Grenade	0.001	3 803		-	-	-	3 803
67 Guatemala	0.028	106 483	56	-	-	56	106 427
68 Guinée	0.002	7 606		2	-	2	7 604
69 Guinée équatoriale	0.010	38 030		-	-	-	38 030
70 Guinée-Bissau	0.001	3 803		-	-	-	3 803
71 Guyana	0.002	7 606	3	-	-	3	7 603
72 Haïti	0.003	11 409	1	6	-	7	11 402
73 Honduras	0.008	30 424	20	16	-	36	30 388
74 Hongrie	0.161	612 280	556	-	-	556	611 724
75 Iles Cook	0.001	3 803		-	-	-	3 803
76 Iles Marshall	0.001	3 803	3	-	-	3	3 800
77 Iles Salomon	0.001	3 803		-	-	-	3 803
78 Inde	0.737	2 802 798	1 776	-	-	1 776	2 801 022
79 Indonésie	0.504	1 916 703	801	-	-	801	1 915 902
80 Iran, République islamique d'	0.471	1 791 204		1 069	-	1 069	1 790 135
81 Iraq	0.129	490 585	5	-	-	5	490 580
82 Irlande	0.335	1 273 999		-	-	-	1 273 999
83 Islande	0.023	87 469		-	-	-	87 469
84 Israël	0.430	1 635 282		-	-	-	1 635 282
85 Italie	3.750	14 261 182	5 895	-	-	5 895	14 255 287
86 Jamaïque	0.009	34 227		-	-	-	34 227
87 Japon	9.684	36 828 078	22 145	-	-	22 145	36 805 933
88 Jordanie	0.020	76 060	4	-	-	4	76 056
89 Kazakhstan	0.191	726 369	261	1 727	-	1 988	724 381
90 Kenya	0.018	68 454		-	-	-	68 454
91 Kirghizistan	0.002	7 606		-	-	-	7 606
92 Kiribati	0.001	3 803		1	-	1	3 802
93 Koweït	0.285	1 083 850	110	556	-	666	1 083 184
94 Lesotho	0.001	3 803	3	-	-	3	3 800
95 Lettonie	0.050	190 149	124	-	-	124	190 025
96 Liban	0.046	174 937		49	-	49	174 888
97 Libéria	0.001	3 803		776	208	984	2 819
98 Libye	0.125	475 373		-	-	-	475 373
99 Lituanie	0.072	273 815	194	-	-	194	273 621
100 Luxembourg	0.064	243 391	211	-	-	211	243 180
101 Madagascar	0.003	11 409		10	-	10	11 399
102 Malaisie	0.322	1 224 560	692	-	-	692	1 223 868
103 Malawi	0.002	7 606		4	-	4	7 602
104 Maldives, République de	0.002	7 606		2	-	2	7 604
105 Mali	0.003	11 409		8	-	8	11 401
106 Malte	0.016	60 848		33	-	33	60 815
107 Maroc	0.054	205 361	149	126	-	275	205 086
108 Maurice	0.012	45 636	34	-	-	34	45 602
109 Mauritanie	0.002	7 606	6	5	-	11	7 595
110 Mexique	1.436	5 461 082		3 757	-	3 757	5 457 325
111 Moldova, République de	0.004	15 212	8	-	-	8	15 204
112 Mongolie	0.005	19 015		-	-	-	19 015
113 Monténégro	0.004	15 212	13	-	-	13	15 199
114 Mozambique	0.004	15 212	8	-	-	8	15 204
115 Myanmar	0.010	38 030	23	-	-	23	38 007
116 Namibie	0.010	38 030	25	-	-	25	38 005
117 Népal	0.006	22 818	16	-	-	16	22 802
118 Nicaragua	0.004	15 212	7	-	-	7	15 205
119 Niger	0.002	7 606		-	-	-	7 606
120 Nigéria	0.209	794 823		-	-	-	794 823
121 Norvège	0.849	3 228 732	2 210	-	-	2 210	3 226 522
122 Nouvelle-Zélande	0.268	1 019 199	675	-	-	675	1 018 524
123 Oman	0.113	429 737		208	-	208	429 529
124 Ouganda	0.009	34 227		21	-	21	34 206
125 Ouzbékistan	0.023	87 469	7	-	-	7	87 462
126 Pakistan	0.093	353 677	214	173	-	387	353 290
127 Palaos	0.001	3 803		2	-	2	3 801
128 Panama	0.034	129 301	50	-	-	50	129 251
129 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.004	15 212		8	-	8	15 204
130 Paraguay	0.014	53 242		20	-	20	53 222
131 Pays-Bas	1.483	5 639 822	4 004	-	-	4 004	5 635 818

Etats Membres	Contributions fixées pour 2018		Crédits au titre de :			Total des crédits	Contribution nette pour 2018
			2016 système d'incitation	Années antérieures ⁽¹⁾			
	%	Montant		50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
132 Pérou	0.136	517 205		239	-	239	516 966
133 Philippines	0.165	627 492	388	-	-	388	627 104
134 Pologne	0.841	3 198 308	2 459	-	-	2 459	3 195 849
135 Portugal	0.392	1 490 769	1 037	-	-	1 037	1 489 732
136 Qatar	0.269	1 023 002	557	-	-	557	1 022 445
137 République arabe syrienne	0.024	91 271	11	-	-	11	91 260
138 République centrafricaine	0.001	3 803	3	91	-	94	3 709
139 République démocratique du Congo	0.008	30 424		-	-	-	30 424
140 République démocratique pop. lao	0.003	11 409	3	-	-	3	11 406
141 République dominicaine	0.046	174 937	87	-	-	87	174 850
142 République tchèque	0.344	1 308 226	1 029	-	-	1 029	1 307 197
143 Roumanie	0.184	699 749	564	-	-	564	699 185
144 Royaume-Uni	4.465	16 980 315	13 268	-	-	13 268	16 967 047
145 Russie, Fédération de	3.089	11 747 411	4 829	-	-	4 829	11 742 582
146 Rwanda	0.002	7 606		1	-	1	7 605
147 Sainte-Lucie	0.001	3 803	2	-	-	2	3 801
148 Saint-Kitts-et-Nevis	0.001	3 803		-	-	-	3 803
149 Saint-Marin	0.003	11 409	7	-	-	7	11 402
150 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.001	3 803		48	-	48	3 755
151 Samoa	0.001	3 803		2	-	2	3 801
152 Sao Tomé-et-Principe	0.001	3 803		-	-	-	3 803
153 Sénégal	0.005	19 015		-	-	-	19 015
154 Serbie	0.032	121 695	1	-	-	1	121 694
155 Seychelles	0.001	3 803		-	-	-	3 803
156 Sierra Leone	0.001	3 803		-	-	-	3 803
157 Singapour	0.447	1 699 933	1 025	-	-	1 025	1 698 908
158 Slovaquie	0.160	608 477	441	-	-	441	608 036
159 Slovénie	0.084	319 450	265	-	-	265	319 185
160 Somalie	0.001	3 803		-	-	-	3 803
161 Soudan	0.010	38 030		15	-	15	38 015
162 Soudan du Sud	0.003	11 409		-	-	-	11 409
163 Sri Lanka	0.031	117 892	60	-	-	60	117 832
164 Suède	0.957	3 639 454	309	-	-	309	3 639 145
165 Suisse	1.141	4 339 202	2 795	-	-	2 795	4 336 407
166 Suriname	0.006	22 818		4	-	4	22 814
167 Swaziland	0.002	7 606	6	6	-	12	7 594
168 Tadjikistan	0.004	15 212		-	-	-	15 212
169 Tanzanie, République-Unie de	0.010	38 030		12	-	12	38 018
170 Tchad	0.005	19 015		-	-	-	19 015
171 Thaïlande	0.291	1 106 668	637	-	-	637	1 106 031
172 Timor-Leste	0.003	11 409		-	-	-	11 409
173 Togo	0.001	3 803	3	-	-	3	3 800
174 Tonga	0.001	3 803		-	-	-	3 803
175 Trinité-et-Tobago	0.034	129 301	118	-	-	118	129 183
176 Tunisie	0.028	106 483	83	-	-	83	106 400
177 Turkménistan	0.026	98 877	48	-	-	48	98 829
178 Turquie	1.019	3 875 239	937	-	-	937	3 874 302
179 Tuvalu	0.001	3 803	2	3	-	5	3 798
180 Ukraine	0.103	391 707	58	-	-	58	391 649
181 Uruguay	0.079	300 436		-	-	-	300 436
182 Vanuatu	0.001	3 803		-	-	-	3 803
183 Venezuela, Rép. Bolivarienne du	0.571	2 171 503		-	-	-	2 171 503
184 Viet Nam	0.058	220 573	112	-	-	112	220 461
185 Yémen	0.010	38 030		20	-	20	38 010
186 Zambie	0.007	26 621		12	-	12	26 609
187 Zimbabwe	0.004	15 212		8	-	8	15 204
	100.000	380 298 200	121 641	64 824	208	186 673	380 111 527

(1) Au cas où un Etat Membre réglerait ses contributions des années antérieures avant la clôture de la 106^e session de la Conférence internationale du Travail, les montants crédités pourraient changer.